

**Société Générale
Effekten GmbH
Francfort sur-le-Main**

Rapport de gestion et comptes annuels
pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au
31 décembre 2018¹

¹ En cas d'ambiguïtés ou de divergences, l'original allemand prévaut toujours sur la présente traduction française.

**Société Générale Effekten GmbH
Francfort-sur-le-Main**

**Rapport de gestion
pour l'exercice 2018**

A. Situation de la société

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100% de la Société Générale S.A. Francfort, elle-même succursale de la Société Générale S.A., Paris. Elle a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus intégralement à la société mère Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la Société Générale, succursale de Madrid, ainsi qu'à Inora LIFE Limited, Dublin. Toutes les contreparties sont des filiales à 100% de la Société Générale S.A. ou de la maison mère elle-même.

Un autre champ d'activité de la société est l'acquisition ainsi que la détention et la gestion de participations. Au 1^{er} janvier 2017, la société a ainsi acheté pour la première fois des parts de la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring, ainsi que d'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg.

En raison de l'introduction du « passeport européen » avec lequel l'approbation des prospectus par l'autorité de surveillance compétente (Office fédéral allemand de surveillance des services financiers, BaFin) n'est désormais nécessaire qu'une seule fois, la société peut introduire (coter) ses produits sur différentes bourses de l'Union européenne (Madrid, Milan, Paris, Luxembourg, Londres, Stockholm, Helsinki, etc.). En cas de cotation sur une bourse d'un pays non membre de l'Union européenne, l'approbation relève de l'autorité de surveillance compétente du pays en question. En raison d'une restructuration interne ayant débuté mi-2016, la société a cessé son activité d'émission d'opérations nouvelles sur d'autres bourses européennes. Une cotation des émissions de la société sur un marché réglementé au sens de la Directive européenne sur les prospectus pourrait à nouveau intervenir dans le cadre de la reprise du secteur « Equity Markets & Commodities » (EMC) de Commerzbank. Les cotations dans des segments boursiers non réglementés, par exemple sur le second marché boursier en Allemagne, continuent à être prévues.

Après l'achat par les contreparties susmentionnées, les émissions sont placées dans un deuxième temps auprès d'acheteurs finals par la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, il n'en résulte aucune influence sur la situation économique de l'émettrice.

B. Rapport économique

I. Conditions générales pour l'exercice 2018

Dans le courant de l'année 2018, la conjoncture mondiale s'est essoufflée. Le climat économique s'est dégradé à peu près partout, notamment en raison des inquiétudes provoquées par l'intensification des conflits de politique commerciale, mais aussi du durcissement de la politique monétaire des États-Unis, qui a provoqué une inversion des flux internationaux de capitaux ayant freiné l'expansion économique dans les pays émergents. Cette année comme l'année dernière, la production mondiale calculée sur la base des parités de pouvoir d'achat a progressé de près de 3,7%. L'an prochain, le taux de croissance devrait se replier à 3,4%. Les risques qui existent portent notamment sur

l'aggravation des conflits commerciaux. En Europe, les craintes relatives à la viabilité de la dette italienne, au report des réformes en France et surtout à la possibilité d'un Brexit désordonné empêchent la conjoncture de connaître l'essor escompté.

Les conflits commerciaux continuent à obérer les perspectives. Depuis le début de 2018, le gouvernement des États-Unis tente de plus en plus d'atteindre également ses objectifs de politique économique par des mesures de politique commerciale. Il a introduit divers droits de douane punitifs ou menacé de le faire en vue de conclure ou de renégocier des accords bilatéraux. C'est ainsi que l'accord de libre-échange nord-américain a été remis en cause et a fait l'objet d'une nouvelle rédaction. Le conflit qui fait actuellement rage avec la Chine à propos de l'accès aux marchés et des droits de propriété s'est encore aggravé dans le courant de l'année. Malgré l'accord trouvé entre les États-Unis et la Chine lors du sommet du G20 pour suspendre cette augmentation et parvenir à une solution du litige commercial dans les trois mois, les incertitudes demeurent élevées. Dans ce contexte, la Chine a évoqué la possibilité d'augmenter l'importation de marchandises américaines et de réduire les droits de douane spéciaux frappant les voitures produites aux États-Unis, qui avaient été relevés de 15% à 40% durant l'été à titre de représailles contre les droits de douane punitifs infligés par les États-Unis. Cela a provisoirement mis un terme à la spirale de mesures et de contre-mesures dans le cadre de ce conflit commercial, mais sans dissiper pour autant les incertitudes planant sur les conditions générales de la politique commerciale, d'autant que le gouvernement américain continue à faire planer la menace de sanctions commerciales si les règles actuelles aboutissent à un déficit commercial pour les États-Unis, comme par exemple dans les échanges avec l'Union européenne et notamment dans le domaine de la construction automobile. La simple crainte d'une escalade du conflit commercial peut entraver les investissements et freiner sensiblement la conjoncture. L'érosion de l'ordre commercial multilatéral provoquée par la politique américaine menace de réduire le potentiel de croissance de l'économie mondiale en remettant en question les réseaux mondiaux de création de valeur dont le développement a contribué à la forte expansion de l'économie mondiale ces dernières décennies.¹⁾

En réaction à la crise financière, les législateurs européens et nationaux ont élaboré ces dernières années de nombreuses normes réglementaires destinées à améliorer la résistance des établissements ainsi qu'un mécanisme de traitement ordonné en cas de crise. La mise en œuvre de ces mécanismes au sein des établissements est désormais achevée pour l'essentiel. En outre, les phases transitoires accordées lors de l'introduction en 2014 pour les exigences CRR en matière de capitaux et de liquidités viennent pour la plupart à expiration en 2018. Par ailleurs, le sommet du G20 en novembre 2010 réclamait déjà que chaque participant au marché, chaque produit et chaque place financière soit soumis à une surveillance appropriée. En Europe et en Allemagne, cette surveillance approfondie atteint son point culminant avec l'application de la directive MiFID II et du règlement MiFIR à partir de janvier 2018i.

L'agenda du plan d'action pour l'union des marchés des capitaux/le renforcement des marchés des capitaux inclut également la mise en place d'un système de surveillance plus efficace des sociétés d'investissement. Les propositions de surveillance des sociétés d'investissement publiées par l'UE en décembre 2018 distinguent entre les règles de surveillance pour les entreprises d'importance systémique et les autres. La société n'entre pas dans la catégorie des sociétés d'investissement d'importance systémique.

Les variations des grandeurs de base (cours des actions et de change, indices, etc.) qui vont de pair avec l'évolution économique jouent un rôle central pour les attentes des investisseurs et sont par conséquent déterminantes pour la conception de produits d'émission dans le domaine des warrants et des certificats.

¹ *) K.-J.Gern, P.Hauber, S.Kooths, U.Stolzenburg: Weltkonjunktur im Winter 2018 aus Kieler Konjunkturberichte; p.2ss

Au vu de tous les faits cités, la Direction évalue positivement les effets du développement économique sur la société, si bien que l'augmentation de l'activité d'émission poursuivie en 2018 pourra continuer en 2019. L'objectif est d'améliorer encore la position de la société par rapport à ses concurrents sur le marché.

En ce qui concerne l'introduction de nouveaux produits durant l'exercice 2018 écoulé, la société a réagi rapidement à la volatilité des marchés en en émettant de nouveaux et en adaptant ceux qui existent déjà.

II. Évolution des affaires

Pour atteindre l'objectif visé consistant à développer en 2018 la position de la société sur le marché en Allemagne, le nombre de produits émis a progressé de 15% par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2018, des produits de placement ont été émis pour un total de 52 989 produits (18 228 l'année précédente). Parmi les produits sans protection du capital, 28 512 produits ont été émis sur certificats bonus, 21 772 sur certificats discount, 2 493 sur prêts d'actions et 211 sur certificats express.

En outre, 366 081 produits à effet de levier ont été émis (344 810 l'année précédente). Outre 261 343 produits à knock-out, 104 511 produits ont été émis sur warrants et 227 sur certificats à facteurs parmi les produits sans knock-out.

Les nouvelles émissions de la société ont été opérées conformément à la planification de l'exercice dans des segments boursiers non réglementés en Allemagne.

Les filiales acquises en 2017 ont connu une évolution globalement positive, étant précisé qu'eu égard aux parts de la Société Générale Securities Services GmbH, l'amortissement du prix d'achat de 515 KEUR à 1 EUR effectué l'année précédente a été conservé en raison des résultats futurs attendus.

L'évolution globale de l'exercice peut être considérée comme positive, compte tenu de l'extension de l'activité émission ainsi que de l'évolution des filiales, et correspond ainsi aux prévisions de l'année précédente.

III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière

a) Situation de l'actif

Le total du bilan a diminué de 1 549 millions d'euros par rapport à l'année précédente pour s'élever désormais à 6 166 millions d'euros. Cette baisse est due, d'une part, à des montants nominaux inférieurs par produit effectivement placé et, d'autre part, à des mesures de suppression de la cotation de produits qui n'ont pas pu être placés auprès des investisseurs par la Société Générale Option Europe S.A., Paris, la Société Générale, succursale de Madrid, et Inora LIFE Limited, Dublin.

Le bilan comporte pour l'essentiel les certificats émis (poste Dettes de certificats émis) ainsi que les opérations de couverture conclues dans ce contexte (poste Créances envers les entreprises liées découlant du placement de produits d'émissions), les warrants émis (poste Autres dettes) ainsi que les opérations de couverture conclues dans ce contexte (poste Autres actifs). La valeur de ces postes du bilan varie en fonction du nombre et du montant nominal des titres émis ainsi que de leurs opérations de couverture.

La société a inscrit au bilan, sous Placements financiers, les parts détenues dans les entreprises liées des sociétés acquises au 1^{er} janvier 2017 (ALD Lease Finanz GmbH et Société Générale Securities Services GmbH).

Le capital social de la société s'élève toujours à 26 KEUR. En outre, la société dispose de bénéfices reportés d'un montant de 1 138 KEUR (1 138 KEUR l'année précédente). Ses capitaux propres sont restés inchangés par rapport à l'année précédente, étant donné qu'elle a conclu avec la Société Générale de Francfort un contrat de transfert de bénéfices au 1^{er} janvier 2016, si bien que les bénéfices réalisés ou les pertes enregistrées sont respectivement transférés ou compensées par la Société Générale de Francfort.

Des créances existent envers la Société Générale de Francfort ainsi qu'envers la Société Générale S.A., Paris. Il existe en outre des créances envers ALD Lease Finanz GmbH découlant du contrat de transfert de bénéfices conclu le 26 septembre 2017 entre ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée de groupe) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante). Il n'existe pas de risques de défaillance en dehors du groupe Société Générale.

Les dettes sont essentiellement dues à l'émission de certificats et de warrants ainsi qu'à un prêt obtenu de la Société Générale de Francfort pour l'achat, au 1^{er} janvier 2017, des filiales Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring ainsi que ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Il existe par ailleurs des dettes découlant de la reprise de pertes du résultat de la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring, sur la base d'un contrat de transfert de bénéfices conclu le 1^{er} décembre 2017 entre la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée de groupe) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante).

La situation de l'actif au cours de l'exercice a été régulière.

b) Situation des résultats

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes, si bien que la société ne réalise aucun bénéfice à partir de son activité d'émission. Le recul des produits et des charges découlant des opérations sur les certificats et les warrants est essentiellement dû à la diminution des volumes nominaux émis.

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les autres produits d'exploitation, pour un montant de 2 003 KEUR, se composent pour l'essentiel d'un remboursement de la SG Paris en vue de couvrir des frais de dédommagement.

Au vu de l'évolution économique persistante de la Société Générale Securities Services GmbH, l'amortissement des parts détenues dans la Société Générale Securities Services GmbH à hauteur de 515 KEUR a été conservé.

Les charges de personnel ainsi que les autres charges d'exploitation sont répercutées sur la Société Générale S.A., Paris, ainsi que sur la Société Générale S.A., succursale de Francfort, sur la base d'une réglementation « cost-plus ». L'augmentation par rapport à l'année précédente des autres charges d'exploitation pour un montant de 1 445 KEUR est essentiellement due à un paiement de dédommagement versé à hauteur de 1 494 KEUR.

Dans son compte de résultat, la société présente les produits venant du résultat d'ALD Lease Finanz GmbH en vertu d'un contrat de transfert de bénéfices, portés en compte en phase sur la base du contrat de transfert de bénéfices conclu par la société avec ALD Lease Finanz GmbH, ainsi que des charges découlant de la reprise de pertes de résultat de la Société Générale Securities Services GmbH, portées en compte en phase sur la base du contrat de transfert de bénéfices conclu par la société. L'année précédente, il existait par ailleurs des produits découlant de participations à un paiement de dividende d'ALD Lease Finanz GmbH concernant l'exercice 2016 pour un montant de 26 287 KEUR.

Les intérêts et charges assimilées reposent pour l'essentiel sur le paiement d'intérêts pour le prêt accordé en décembre 2016 par la Société Générale de Francfort en vue de l'acquisition des filiales.

En raison d'un contrat de transfert de bénéfices conclu avec la Société Générale de Francfort et prenant effet au 1^{er} janvier 2016, la société n'affiche aucun bénéfice net ni aucune perte nette pour l'exercice au 31 décembre 2018.

La situation des résultats au cours de l'exercice a été régulière.

c) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités de la société sont conçues de manière à garantir une situation financière constamment équilibrée.

Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes de manière générale par des instruments financiers présentant des échéances concordantes, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Les opérations ayant une incidence sur les flux financiers concernant les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des charges de personnel et des autres charges d'exploitation ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris, ainsi que sur la Société Générale de Francfort.

En raison du remboursement intégral par la société mère de tous les frais supportés lors de l'émission, la société dispose de liquidités suffisantes et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

À la date d'arrêté des comptes, le 31 décembre 2018, la société affichait une dette envers la Société Générale de Francfort pour un montant de 960 KEUR, qui est inscrite sous le poste Dettes envers les entreprises liées. À la date d'arrêté des comptes, le 31 décembre 2018, la société avait une créance envers la Société Générale de Francfort découlant des contrats « cost-plus » pour un montant de 852 KEUR ainsi qu'envers la Société Générale S.A. pour un montant de 405 KEUR.

La société a par ailleurs une dette envers la Société Générale de Francfort pour un montant de 407 223 KEUR pour le prêt que celle-ci lui a accordé pour l'achat des filiales.

Au titre des contrats de transfert de bénéfices existants, la société a des créances envers ALD Lease Finanz GmbH pour un montant de 64 326 KEUR ainsi que des dettes envers la Société Générale Securities Services GmbH pour un montant de 12 304 KEUR découlant de la reprise de pertes, et des dettes envers la Société Générale de Francfort pour un montant de 49 365 KEUR découlant du transfert de bénéfices.

La société peut recourir à une ligne de crédit accordée par la Société Générale S.A. , succursale de Francfort, pour un montant de 10 000 KEUR. En outre, la Société Générale S.A., Paris, a promis à la société, par lettre d'intention en date du 30 avril 2015, de couvrir les risques d'illiquidité découlant de charges ainsi que des opérations d'émission.

La situation de trésorerie durant l'exercice a été régulière.

IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers

La société a uniquement une fonction d'émission sans solvabilité propre et dont les produits proviennent de conventions « cost-plus » conclues avec la Société Générale S.A., Paris, et avec la Société Générale de Francfort. D'autre part, la société tire ses produits des parts détenues par la société. Le pilotage du véhicule d'émissions repose sur « l'engineering » de nouveaux produits et sur le placement ciblé de titres qui en découlent auprès des investisseurs (augmentation du taux de placement). Le pilotage des filiales est assuré sous leur responsabilité propre.

La gestion interne de la société est effectuée pour l'essentiel par les systèmes et les procédures de contrôle de la société mère. Dans le souci d'augmenter l'efficacité opérationnelle, la société mère prévoit d'adapter et de compléter en permanence les systèmes et procédures de contrôle existants. D'importantes améliorations dans l'exécution de la procédure d'émission ont conduit à des augmentations de l'efficacité sans lesquelles l'accroissement du volume des émissions n'aurait pas été possible.

Il n'existe pas d'indicateurs de performance non financiers pour la société.

C. Rapport sur l'évolution future de l'entreprise ainsi que sur ses opportunités et ses risques

I. Évolution probable de l'entreprise (rapport prévisionnel)

En tant que l'un des deux plus grands marchés de warrants et de certificats au monde, l'Allemagne est au cœur de la stratégie de croissance du groupe Société Générale S.A., Paris. La Société Générale Effekten GmbH entend encore consolider sa position sur le marché dans le cadre d'un projet d'extension de l'activité d'émission.

La Direction s'attend à une nouvelle augmentation de l'activité d'émission, découlant du projet visant à reprendre certaines parties du secteur « Equity Markets & Commodities » (EMC) de la Commerzbank.

Cela concerne en particulier le marché allemand. Cette attente pourra être satisfaite grâce aux automatisations du processus d'émission déjà entamées en 2015, aux élargissements des capacités y afférents et à l'augmentation de l'efficacité du processus d'émission. De plus, dans un environnement de marché volatil, il faut s'attendre à une augmentation du volume d'émissions supplémentaires de warrants Turbo en cas de violation des barrières.

Comme ces dernières années, la société offrira également en 2019 un large éventail de produits dans le domaine des warrants et des certificats.

Le développement durable n'est plus un sujet marginal. L'intérêt pour les possibilités de placement qu'il offre ne cesse de croître. L'absence de normes uniformes et transparentes

dans le passé s'est avérée très regrettable. L'idée-force des plans politiques actuels est de fixer des critères harmonisés. La société va tenir compte de cette tendance dans ses réflexions relatives à ses émissions.

Pour 2019 aussi, la société table sur une contribution au résultat émanant d'ALD Lease Finanz GmbH équivalant au montant de l'exercice 2018 ainsi que sur des charges découlant de la reprise des pertes du résultat de la Société Générale Securities Services GmbH pour un montant de quelque 12 millions d'euros au titre des contrats de transfert de bénéfices conclus.

Compte tenu des intérêts échus pour les prêts contractés, pour un montant d'environ 3 millions d'euros, et des remboursements dus au titre des conventions « cost-plus », la société escompte donc un résultat d'environ 49 millions d'euros, avant transfert de bénéfices à la Société Générale de Francfort sur la base du contrat de transfert de bénéfices existant.

Grâce à la ligne de crédit existant avec la Société Générale, succursale de Francfort, pour un montant de 10 millions d'euros, aucune pénurie de liquidités n'est attendue.

II. Rapport de risques

La situation de la société sur le plan des risques est marquée par la structure transparente de ses activités ainsi que par son étroite intégration au sein du groupe Société Générale. Le pilotage des risques des opérations sur les warrants et les certificats tient compte du fait que tous les risques encourus sont assumés par la société mère dans le cadre d'une « garantie globale ».

Les risques susceptibles de survenir au cours de l'exercice 2018 étaient les suivants :

Risques de contrepartie

La société n'est pas exposée à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les paiements liés à l'exercice de titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant des opérations de sens contraire finalisées sont exclusivement dues par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la société.

Risques du marché

Tous les risques du marché découlant des warrants et des certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, la société n'est pas exposée à des risques de variation des prix ni à des risques de change, pas plus qu'à des risques de variation des taux d'intérêt.

Risques d'illiquidité

La surveillance quotidienne des flux de paiement ainsi que l'étroite concertation avec les services de back-office de la Société Générale S.A., Paris, garantissent que la société soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations de paiement. Compte tenu de l'intégration au sein du groupe Société Générale, de la couverture des émissions par des opérations directes en sens contraire avec la Société Générale S.A., Paris, ainsi que des conventions

« cost-plus » existantes en liaison avec les frais d'émission et de gestion, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement.

Risques opérationnels

Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont appliqués par la Société Générale Effekten GmbH. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications spécialement prévues à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. Cela inclut notamment les mesures prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbations des infrastructures.

Les processus externalisés dans les centres de services de Bangalore et de Bucarest sont soumis aux mêmes règles et aux mêmes principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (« key process indicators (KPI) »).

Grâce aux mesures et aux processus décrits, il a été possible de garantir que la société ne soit exposée, au cours de l'exercice 2018, à aucun risque opérationnel, notamment dans les domaines suivants :

- déclarations prudentielles
- risques liés aux technologies de l'information
- risques d'externalisation
- risques de fraude

Aucune variation essentielle des risques n'a été constatée par rapport à l'année précédente. Actuellement, aucun risque ne semble susceptible de compromettre la poursuite de l'activité de la société.

La présentation de la conception de nouveaux produits décrite dans le rapport d'opportunités ne révèle ni risques existants ni nouveaux risques.

Les relations de couverture entre les certificats et warrants émis ou les opérations de sens contraire sont toujours représentées de manière totalement symétrique.

III. Rapport d'opportunités

La société a conçu une stratégie d'entreprise destinée à identifier suffisamment tôt les opportunités qui s'offrent à elle, à les évaluer en utilisant son système de gestion des risques ou l'estimation des ressources ainsi qu'à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour sa réussite. En raison de l'activité de la société en tant que véhicule d'émission au sein du groupe Société Générale S.A., Paris, qui couvre tous les risques par des opérations de couverture, un « new product committee » (NPC) chargé de la conception de nouveaux produits a été mis en place au niveau de la Société Générale S.A., Paris. Tous les services impliqués dans le processus d'émission y soumettent leurs exigences et les allocations de ressources demandées.

L'examen prend en compte tous les facteurs pertinents pour la société, tels que les marchés, la situation concurrentielle, l'orientation stratégique, l'organisation existante, le personnel, le potentiel technique du back-office en matière d'exécution ainsi que les volumes traités.

Dans le domaine de la réglementation, il est prévu de modifier le règlement sur les prospectus en exemptant de l'obligation de publier un prospectus les émissions ne dépassant pas 8 millions d'euros. Le champ d'application n'est pas encore clairement défini. Si un émetteur fait usage de la possibilité de ne pas établir de prospectus, il devra, à la place, produire un document d'information sur les valeurs mobilières. La société va analyser cette possibilité sous l'angle du potentiel de simplification offert par cette option.

La Direction s'attend à une nouvelle augmentation de l'activité, puisque, selon toute vraisemblance, la société va reprendre des parties du secteur « Equity Markets & Commodities » (EMC) de la Commerzbank.

Les risques de l'exercice 2019 seront analysés dans le cadre de la reprise susmentionnée et leur pilotage sera adapté en conséquence.

D. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes

Le système de contrôle interne (internal control system, ICS) et le système de gestion des risques (risk management system, RMS) appliqués au processus de présentation des comptes comprennent les principes, les méthodes et les mesures propres à garantir l'efficacité et la rentabilité du processus comptable, mais aussi le respect des dispositions juridiques déterminantes, et à assurer la couverture des risques et la représentation des unités d'évaluation. Ils garantissent que les actifs et les dettes soient inscrits, présentés et évalués avec exactitude dans les comptes.

La garantie des contrôles est assurée par des applications mises à disposition par le groupe de manière centralisée.

Des contrôles réalisés périodiquement par l'Audit interne ainsi que la correction des lacunes constatées contribuent également à une surveillance plus efficace.

Responsabilités dans l'ICS et le RMS appliqués à la présentation des comptes

La Direction dirige l'entreprise sous sa propre responsabilité et travaille en collaboration avec le comité d'audit de la société, sur une base de confiance et pour le bien de l'entreprise. C'est à elle qu'incombe notamment l'entière responsabilité de l'établissement des comptes annuels.

La Direction détermine, sous sa propre responsabilité, l'étendue et l'orientation de l'ICS et du RMS conçus spécifiquement pour la société et prend des mesures pour perfectionner ces systèmes et les adapter aux modifications des conditions générales.

Les systèmes de valeurs appliqués depuis des années dans tous les pays où le groupe Société Générale est présent et par conséquent aussi au sein de la Société Générale Effekten GmbH, tels que notamment le Code de conduite ou les règles de conformité, servent de base à une action responsable de la part également des collaborateurs en charge du processus de présentation des comptes.

Les collaborateurs de la société doivent suivre une fois par an, dans le cadre d'un programme d'apprentissage assisté par ordinateur, un cours sur le blanchiment des capitaux et les règles de conformité.

Malgré toutes les mesures mises en place dans le cadre de l'ICS et du RMS dans le but de réduire les risques, même les systèmes et processus appropriés et opérationnels ne peuvent pas fournir une garantie absolue quant à l'identification et à la gestion des risques. La responsabilité du processus comptable et en particulier du processus d'établissement des comptes annuels incombe au service Comptabilité. Celui-ci est soutenu par les services de back-office de la Société Générale S.A., Paris, notamment en ce qui concerne l'évaluation des instruments financiers et des créances.

Les systèmes informatiques nécessaires pour le processus comptable sont mis à disposition par la société mère.

Un comité d'audit composé de six personnes (un employé de la Société Générale Effekten GmbH et cinq employés de la Société Générale de Francfort) a été créé pour soutenir la Direction dans le processus de présentation des comptes. Ce comité se penche au moins une fois par an, en particulier lors de la clôture des comptes, sur l'évolution de la situation financière, de l'actif et des résultats de la société. Dans le cadre du processus de clôture des comptes, l'approbation des comptes annuels incombe à l'associée. Pour remplir ces tâches, le comité est saisi du dossier relatif aux comptes annuels. En outre, ses membres reçoivent, une fois par trimestre, un rapport récapitulatif portant sur l'activité d'émission et la présentation des comptes.

Organisation et composants des systèmes ICS et RMS appliqués à la présentation des comptes

Les transactions devant être exécutées par la Société Générale Effekten GmbH sont saisies de manière centralisée par un service de back-office de la société mère à Paris qui entre les données correspondantes dans les applications existantes spécifiques à chaque produit. Les marchés conclus (contrats) sont saisis dans les applications et validés dans le respect du principe du double contrôle.

La comptabilité fournisseurs est effectuée à Bangalore par la Société Générale Global Solution Centre Private Limited (filiale à 99% de la Société Générale S.A., Paris).

Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de service conclu le 29 novembre 2011 entre la Société Générale de Francfort et la Société Générale Global Solution Centre Private Limited, Bangalore.

Les documents comptables scannés sont saisis et comptabilisés à Bangalore ; les employés de la société se chargent des autorisations et des validations de paiement.

La production du reporting du siège social ainsi que celle du reporting financier à la Deutsche Bundesbank sont effectuées à Bucarest par la Société Générale European Business Services S.A. (filiale à 99,95% de la Société Générale S.A., Paris).

Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de services client conclu le 15 décembre 2016 entre la Société Générale de Francfort et la Société Générale European Business Services SA, Bucarest.

La comptabilité de la Société Générale Effekten GmbH continue à être tenue sur le serveur central à Paris sur lequel sont traitées et enregistrées toutes les données comptables de la Société Générale Effekten GmbH.

La surveillance quotidienne des comptes de caisse courants par les employés de la société à Francfort sert à garantir leur bonne comptabilisation ainsi que le traitement des processus

qui y font suite dans les centres de services. Pour cela, il est fait appel, en ligne via l'intranet, aux informations stockées dans la zone « Comptabilité » concernant l'activité de la société en général et les faits comptables en particulier. L'encadrement technique du système concernant l'établissement des comptes est externalisé à la filiale responsable des technologies de l'information (IT) au sein du groupe SG.

La surveillance incombe à la société mère. Les processus techniques d'encadrement dans l'unité centrale de suivi sont réglementés dans des directives de travail. La sauvegarde et l'archivage des stocks de données des systèmes d'application sont effectués sous la responsabilité de la société mère. Les délais légaux de conservation des données sont respectés. Des plans de continuité des activités en cas d'urgence sont mis à jour et surveillés par les employés de la société. Les systèmes centraux de sauvegarde des données pour le macroordinateur ainsi que les réseaux de sauvegarde pour le domaine « Open Systems » servent de base essentielle à la sauvegarde des données. Celles-ci sont dupliquées par redondance à Paris.

La proctation nécessaire contre les accès non autorisés ainsi que le respect de la séparation des fonctions lors de l'utilisation des systèmes d'application de la société pertinents pour la présentation des comptes sont garantis notamment par le concept des profils des postes de travail ainsi que par les processus applicables à la création de tels profils. Les profils des postes de travail sont attribués aux différents services de back-office à Paris ainsi qu'aux employés des centres de services à Bangalore et à Bucarest par des personnes dûment habilitées au sein de la société, qui en assurent la surveillance.

Documentation des processus

Les documentations des processus sont préétablies pour la société, celle-ci étant une filiale de la Société Générale S.A., Paris. Elles sont récapitulées dans le « manuel Accounting & Finance ». À cet égard, les contrôles automatisés garantissant l'exactitude de la saisie des données constituent l'élément principal des processus documentés.

Les principales procédures du processus comptable sont énumérées dans l'application « Global Permanent Supervision (GPS) ». Celle-ci contribue à compléter le processus de documentation et, en cas d'audits internes et externes, à fournir un instrument approprié pour garantir le processus de présentation des comptes.

Mesures d'actualisation continue de l'ICS et du RMS

Dans le cadre du perfectionnement de l'ICS et du RMS, la société a réalisé des projets et des mesures supplémentaires qui ont contribué à renforcer ces systèmes. Cela comprenait notamment la vérification des processus en rapport avec l'établissement des résultats mensuels ainsi que leur enregistrement dans une cartographie des processus.

En outre, d'autres processus pertinents ont été progressivement enregistrés sur la base de la documentation réalisée jusque là, puis transférés dans le processus normal de l'ICS et du RMS.

En cas de modifications des prescriptions légales et réglementaires concernant la présentation des comptes, il convient d'examiner celles-ci afin de déterminer si elles ont des conséquences sur le processus de présentation des comptes et, le cas échéant, lesquelles. Le traitement des contenus est assuré par le service comptable local de la société. En cas de modifications ou de nouvelles dispositions ayant des effets importants sur l'exécution des processus de présentation des comptes, la cartographie actuelle des processus est complétée en conséquence. Pour cela, toutes les mesures telles que les adaptations

informatiques, les procédures de travail, les instructions de comptabilisation, etc., sont analysées et mises en œuvre en conséquence dans les services de back-office de la Société Générale S.A., Paris, ainsi que dans les centres de services externalisés de Bangalore et de Bucarest, et sont surveillées et contrôlées par les employés de la société à Francfort.

Francfort-sur-le-Main, le 30 avril 2019

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH, FRANCFORT-SUR-LE-MAIN

BILAN au 31.12.2018

<u>ACTIF</u>	<u>31.12.2018</u> EUR	<u>31.12.2017</u> EUR	<u>PASSIF</u>	<u>31.12.2018</u> EUR	<u>31.12.2017</u> EUR
A. ACTIF IMMOBILISÉ			A. CAPITAUX PROPRES		
Placements financiers			I. Capital souscrit	25.564,59	25.564,59
Participations aux entreprises liées	406.708.441,30	406.708.441,30	II. Report de bénéfice	1.137.724,99	1.137.724,99
B. ACTIF CIRCULANT			III. Bénéfice net/perte nette de l'exercice	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Créances et autres actifs				<u>1.163.289,58</u>	<u>1.163.289,58</u>
1. Créances envers les entreprises liées			B. PROVISIONS		
a) découlant du placement de produits sur opérations d'émission	3.867.700.993,85	3.357.196.804,02	I. Provisions pour retraites et obligations similaires	377.388,97	305.697,00
- dont celles à échéance résiduelle de plus d'un an:			II. Autres provisions	<u>318.440,00</u>	<u>802.438,48</u>
EUR 2.667.740.229,95				<u>695.828,97</u>	<u>1.108.135,48</u>
(année précédente: EUR 2.568.002.036,19)			C. DETTES		
b) Autres créances	65.678.496,13	95.253.641,87	I. Dettes de certificats émis	3.867.700.994,63	3.357.196.804,07
- dont celles à échéance résiduelle de plus d'un an:			- dont celles à échéance résiduelle de moins d'un an:		
EUR 0,00 (année précédente: EUR 0,00)			EUR 1.199.960.764,68 (année précédente: EUR 789.194.767,83)		
2. Autres actifs	1.195.779.566,04	2.876.797.474,30	- dont celles envers les entreprises liées:		
- dont ceux à échéance résiduelle de plus d'un an:			EUR 3.867.700.994,63 (année précédente: EUR 3.357.196.804,07)		
EUR 980.175.256,91 (année précédente: EUR 2.028.018.283,75)			II. Dettes fournisseurs	138.353,53	124.764,50
- dont ceux envers les entreprises liées			- dont celles à échéance résiduelle de moins d'un an:		
EUR 1.195.771.545,15 (année précédente: EUR 2.876.776.967,99)			EUR 138.353,53 (année précédente: EUR 124.764,50)		
	<u>5.129.159.056,02</u>	<u>6.329.247.920,19</u>	III. Dettes envers les entreprises liées	470.397.485,46	499.567.715,23
C. ACTIF FIDUCIAIRE			- dont celles à échéance résiduelle de moins d'un an:		
Créances	630.281.009,49	978.657.238,93	EUR 63.174.391,59 (année précédente: EUR 92.344.621,36)		
- dont celles à échéance résiduelle de plus d'un an:			IV. Autres dettes	1.195.771.545,15	2.876.795.652,64
EUR 425.998.677,01 (année précédente: EUR 594.268.077,94)			- dont celle à échéance résiduelle de moins d'un an:		
- dont celles envers les entreprises liées			EUR 215.596.288,24 (année précédente: EUR 848.777.369,19)		
EUR 630.281.009,49 (année précédente: EUR 978.657.238,93)			- dont celles envers les entreprises liées:		
			EUR 1.195.771.545,15 (année précédente: EUR 2.876.776.967,99)		
				<u>5.534.008.378,77</u>	<u>6.733.684.936,43</u>
			D. DETTES FIDUCIAIRES		
			- dont celles à échéance résiduelle de moins d'un an:	630.281.009,49	978.657.238,93
			EUR 204.282.332,48 (année précédente: EUR 384.389.160,99)		
			- dont celles envers les entreprises liées:		
			EUR 630.281.009,49 (année précédente: EUR 978.657.238,93)		
	<u>6.166.148.506,81</u>	<u>7.714.613.600,42</u>		<u>6.166.148.506,81</u>	<u>7.714.613.600,42</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN

COMPTE DE RÉSULTAT

POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 EUR	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 EUR
1. Produits du marché à options	2.885.543.120,93	7.473.509.844,10
2. Charges du marché à options	2.885.543.120,93	7.473.509.844,10
3. Produits du marché à certificats	1.171.520.716,73	844.332.410,06
4. Charges du marché à certificats	1.171.520.716,72	844.332.410,06
5. Chiffre d'affaires	<u>3.988.533,85</u>	<u>4.066.594,29</u>
dont SG Paris	2.194.014,02	2.178.066,59
dont SG Francfort	1.794.519,83	1.888.527,70
6. Autres produits d'exploitation	2.003.439,33	
7. Charges de personnel		
a) Salaires et traitements	228.456,80	258.337,50
b) Charges sociales et charges de retraite et de prévoyance	110.645,59	80.427,51
dont charges de retraite EUR 65.853 (année précédente: EUR 53.736)		
8. Autres charges d'exploitation	5.034.601,94	3.589.989,33
9. Produits des participations	-	26.286.602,45
- dont ceux découlant des entreprises liées: EUR 0 (année précédente: EUR 26.286.602,45)		
10. Produits réalisés sur la base d'un contrat de transfert de bénéfices	64.326.158,08	69.027.919,03
11. Autres intérêts et produits assimilés	171,74	32,19
- dont ceux découlant des entreprises liées: EUR 170,46 ((année précédente: EUR 32,19)		
12. Amortissements sur les placements financiers et les titres de l'actif circulant	-	514.652,57
- dont ceux sur les entreprises liées: EUR 0 (année précédente: EUR 514.652,57)		
13. Charges sur les reprises de pertes	12.304.455,16	13.422.724,30
14. Intérêts et charges assimilées	3.275.269,18	3.065.495,76
- dont ceux découlant des entreprises liées: EUR 3.275.269,18 (année précédente: EUR 3.065.495,76)		
- dont intérêts négatifs EUR 3.419,13 (année précédente: EUR 485,52)		0,00
15. Résultat après impôts	49.364.874,34	78.449.520,99
16. Bénéfices distribués sur la base d'un contrat de transfert de bénéfices	49.364.874,34	78.449.520,99
17. Bénéfice net de l'exercice/perte nette de l'exercice	<u><u>(0,00)</u></u>	<u><u>0,00</u></u>

**Société Générale Effekten GmbH
Francfort-sur-le-Main**

**Annexe
pour l'exercice 2018**

Explications relatives aux comptes annuels au 31 décembre 2018 et autres indications

Les comptes annuels de la Société Générale Effekten GmbH au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux règles de présentation des comptes du Code de commerce allemand (Handelsgesetzbuch, « HGB ») et aux dispositions complémentaires de la loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (« GmbHG »), dans le respect des principes d'une comptabilité régulière.

La société a son siège à Francfort-sur-le-Main. Elle est enregistrée au tribunal d'instance (Amtsgericht) de Francfort-sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283.

Contrats de transfert de bénéfices

Par signature en date du 7 septembre 2016, la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée de groupe), a conclu avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., Francfort-sur-le-Main, (société dominante), un contrat de transfert de bénéfices d'une durée indéterminée, entrant en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2016.

Par signature en date du 26 septembre 2017, la société ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg, (société affiliée de groupe), a conclu avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) un contrat de transfert de bénéfices d'une durée indéterminée entrant en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

Par signature en date du 1^{er} décembre 2017, la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring, (société affiliée de groupe), a conclu avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante), un contrat de transfert de bénéfices d'une durée indéterminée, entrant en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

1. Principes d'établissement du bilan et d'évaluation des comptes annuels

Pour l'essentiel, les méthodes d'établissement du bilan et d'évaluation déterminantes utilisées pour établir les comptes annuels sont restées inchangées et sont indiquées ci-après.

Conformément à l'art. 271, al. 2 HGB, les entreprises qui doivent être intégrées aux comptes consolidés d'une société mère en tant que sociétés mères ou sociétés filles (art. 290) selon les principes de la consolidation intégrale sont inscrites au bilan en tant que parts détenues dans des entreprises liées. Celles-ci sont inscrites au bilan aux coûts amortis. Les amortissements sont effectués pour une diminution de valeur prévue comme durable conformément à l'art. 253, al. 3 HGB.

Les créances sont inscrites à leur montant nominal, plus les intérêts régularisés. Les dettes non couvertes par des opérations de couverture sont inscrites au montant de leur règlement, plus les intérêts échus.

Le calcul des impôts différés repose sur des différences temporaires entre les postes du bilan considérés d'après les principes du droit commercial et du droit fiscal conformément à l'art. 274 HGB. Étant donné que la SG Effekten GmbH, en tant que société affiliée de groupe, se trouve depuis le 1^{er} janvier 2016 dans un rapport d'affiliation fiscale sur le plan de l'impôt sur les bénéfices avec la succursale de Francfort de la Société Générale, les impôts différés sont inscrits au bilan au niveau de la société dominante.

Les provisions pour retraites ont été évaluées au montant de règlement s'imposant sur la base d'une appréciation commerciale raisonnable (art. 253 I 2 HGB) après des principes actuariels et en tenant compte des tableaux de référence 2018 G du professeur Klaus Heubeck. Une période résiduelle de 15 ans a été prise comme hypothèse à titre forfaitaire pour le taux d'actualisation et est actualisée au taux moyen du marché sur ces dix dernières années, calculé au jour de référence, de 3,68 % (exercice précédent : taux moyen du marché des dix dernières années 3,68%) (art. 253 II 2 HGB). L'actualisation s'appuie sur les taux adaptés aux délais de la Deutsche Bundesbank.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est celle des unités de crédit projetées. Pour le calcul des provisions pour retraites, les paramètres retenus ont été un taux calculé, une dynamique des salaires de 2,70% (année précédente : 2,70%) ainsi qu'une dynamique des retraites de 1,70% (année précédente : 1,70%). Les effets découlant des variations des taux d'intérêt sont inscrits dans le résultat d'exploitation. La différence entre le montant des provisions fixées pour les retraites après actualisation au taux moyen du marché des dix derniers exercices et le montant de la provision découlant de l'actualisation au taux moyen du marché des sept derniers exercices s'élève à 84 475 EUR et est soumise à une interdiction de distribution conformément à l'art. 253, al. 6 HGB.

Les autres provisions tiennent compte de tous les risques identifiables ainsi que des engagements incertains. Elles sont inscrites au passif au montant d'exécution nécessaire sur la base d'une appréciation commerciale raisonnable conformément à l'art. 253, al. 1 HGB. Les provisions d'une échéance supérieure à un an sont actualisées conformément à l'art. 253, al. 2 HGB. Au jour de clôture du bilan, il n'existait aucune provision présentant une telle échéance.

Les primes d'options sont inscrites au poste Autres actifs ou Autres dettes jusqu'à l'exercice ou à l'expiration des warrants correspondants. Au moment de l'exercice ou de l'expiration des warrants, il est procédé à la perception avec incidences sur le résultat. Les primes sont inscrites aux postes « Produits du marché à options » ou « Charges du marché à options ».

Les certificats émis sont inscrits, jusqu'à l'échéance, au poste Dettes de certificats émis. Ils sont couverts par des opérations de couverture en sens contraire qui figurent au poste Créances envers les entreprises liées.

Le volume des warrants et des certificats émis au jour d'arrêté du bilan est entièrement couvert contre les variations de cours du marché par des opérations de couverture présentant une même échéance, une même devise et des risques de prix identiques, conclues avec l'associée unique, la Société Générale S.A., Paris.

Les dettes découlant de certificats et de warrants émis ainsi que les opérations de couverture inscrites aux postes Créances et Autres actifs ont été regroupées en unités d'évaluation et inscrites à l'actif aux coûts d'acquisition ou au passif à hauteur du produit de l'émission. Il s'agit en l'occurrence de micro-couvertures parfaites. Il n'est pas procédé à une évaluation bilancielle consécutive au sens de l'art. 254 HGB suite à la qualification en tant qu'unité d'évaluation. Autrement dit, les variations de valeur qui se composent ne sont pas inscrites au bilan par l'application, dans ce contexte, de la méthode dite « net hedge presentation method » (art. 285, n°19b et c HGB et art. 285, n°23 a et b HGB). Des dotations aux provisions pour créances et autres actifs n'ont pas été nécessaires.

Les dettes non regroupées en unités d'évaluation sont inscrites au passif au montant de leur règlement. Il s'agit en l'occurrence des postes « Dettes fournisseurs » et « Dettes auprès des entreprises liées ». Les postes correspondants dans le compte de résultat s'intitulent « Autres charges d'exploitation », « Charges sur les reprises de pertes » et « Bénéfices redistribués en raison d'un contrat de transfert de bénéfices ».

Par ailleurs, la société émet des certificats en son nom propre et au compte de la Société Générale S.A., Paris, dans le cadre d'un contrat de fiducie conclu avec l'associée unique, la Société Générale S.A., Paris. Les instruments financiers correspondants figurent aussi bien à l'actif du bilan, au poste « Actifs fiduciaires », qu'au passif, au poste « Dettes fiduciaires ». Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture inscrites au poste du bilan Actif fiduciaire. L'inscription de ces opérations au bilan se fait aux coûts d'acquisition.

2. Évolution de l'actif immobilisé

Placements financiers

	Parts dans des entreprises liées
	EUR
Coûts d'acquisition 01.01.2018	407 223 093,87
Entrées	0,00
Sorties	0,00
Coûts d'acquisition 31.12.2018	407 223 093,87
Amortissements cumulés 01.01.18	514 652,57
Entrées amortissement exercice	0,00
Transferts	0,00
Sorties	0,00
Amortissements cumulés 31.12.18	514 652,57
Valeur comptable au jour de clôture du bilan 31.12.17	406 708 441,30
Valeur comptable au jour de clôture du bilan 31.12.18	406 708 441,30

Les parts détenues dans des entreprises liées concernent l'achat, effectué avec effet au 1^{er} janvier 2017, de la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring,

(registre du commerce n°HRB 169711 auprès du tribunal d'instance de Munich) au prix de 515 KEUR par la Société Générale Securities Services Holding S.A., Paris, ainsi que d'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg, (registre du commerce n°HRB 92469 auprès du tribunal d'instance de Hambourg) au prix de 406 708 KEUR par la SG Consumer Finance S.A. France. En raison de l'évolution économique persistante de la Société Générale Securities Services GmbH, l'amortissement des parts dans la Société Générale Securities Services GmbH a été conservé.

3. Indications concernant le bilan

Des **créances envers les entreprises liées** existent pour un montant de 3 933 379 KEUR (3 452 451 KEUR l'année précédente). Elles se composent pour l'essentiel de créances envers la Société Générale S.A., Paris, pour un montant de 3 867 701 KEUR (3 357 197 KEUR l'année précédente) découlant du placement des produits d'émission de certificats émis ainsi que de créances diverses pour un montant de 65 678 KEUR (95 254 KEUR l'année précédente). Les créances diverses incluent pour l'essentiel des créances envers la société ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg, découlant d'un contrat de transfert de résultat existant pour un montant de 64 326 KEUR (69 028 KEUR l'année précédente) ainsi que de conventions de remboursement de frais existantes envers la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., Francfort-sur-le-Main, pour un montant 852 KEUR (1 191 KEUR l'année précédente) et la Société Générale S.A., Paris, pour un montant de 405 KEUR (420 KEUR l'année précédente). L'année précédente, il existait en outre des créances envers la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. découlant d'un avoir en compte d'un montant de 17 681 KEUR.

Les **autres actifs** comprennent les options OTC acquises par l'associée pour couvrir les warrants émis. Ils s'élèvent à 1 195 772 KEUR (2 876 777 KEUR l'année précédente).

Les **créances fiduciaires**, d'un montant de 630 281 KEUR (978 657 KEUR l'année précédente), correspondent aux capitaux transmis à l'associée Société Générale S.A., Paris, et provenant de plusieurs certificats émis au nom de la Société Générale Effekten GmbH et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris.

La société de **capitaux propres** de 1 163 KEUR (1 163 KEUR l'année précédente). Ceux-ci se composent du capital souscrit d'un montant de 26 KEUR ainsi que des réserves sur bénéfices des années précédentes pour 1 138 KEUR. Un contrat de transfert de bénéfices, prenant effet au 1^{er} janvier 2016, a été conclu entre la succursale de Francfort de la Société Générale et la société.

Les provisions comptabilisées, à l'exception des provisions pour retraites et engagements assimilés, ont une échéance résiduelle inférieure à un an.

Pour le calcul des **provisions pour retraites**, l'actualisation a été effectuée à un taux d'intérêt moyen sur les dix dernières années s'appuyant sur l'hypothèse d'une échéance résiduelle de 15 ans conformément à l'art. 253, al. 2 HGB. L'évaluation au 31.12.2018 s'est appuyée sur le taux du marché en décembre 2018. Les paramètres utilisés étaient les suivants:

Âge de la retraite	65 ans
Dynamique des revenus	2,70 %
Dynamique des retraites	1,70 %
Taux d'intérêt	3,21 % au 31.12.2018 (situation en décembre 2018)
	3,68 % au 31.12.2017 (situation en décembre 2017)

La différence entre le montant des provisions établies pour les pensions pour retraites après actualisation au taux moyen du marché sur les dix derniers exercices de 3,21 % et le montant des provisions découlant d'une actualisation au taux moyen du marché sur les sept derniers exercices de 2,32 % donne 84 475 EUR.

Les **autres provisions** découlent essentiellement de provisions pour frais d'émission ainsi que de frais de vérification des comptes et de conseils. Elles s'élèvent à 318 KEUR (802 KEUR l'année précédente).

Les **dettes envers les entreprises liées**, d'un montant de 470 397 KEUR (499 568 KEUR l'année précédente), incluent pour l'essentiel des dettes envers la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. découlant de prêts contractés, y compris les intérêts régularisés, pour un montant de 407 366 KEUR, et des dettes découlant du transfert de bénéfices, pour un montant de 49 364 KEUR (78 450 KEUR l'année précédente) ainsi que des dettes envers la Société Générale Securities Services GmbH découlant de la reprise de pertes pour un montant de 12 304 KEUR (13 423 KEUR l'année précédente) sur la base du contrat de transfert de bénéfices.

Les **dettes fiduciaires**, d'un montant de 630 281 KEUR (978 657 KEUR l'année précédente), incluent l'émission de certificats émis en nom propre pour le compte de la Société Générale S.A., Paris.

Les **certificats (émissions) en devises étrangères** sont inscrits aux postes du passif du bilan « Dettes de certificats émis » et « Dettes fiduciaires » pour un montant total de 29 861 KEUR (5 707 KEUR après conversion CAD/EUR, 21 363 KEUR après conversion USD/EUR, 2 791 KEUR après conversion AUD/EUR). Les opérations de couverture correspondantes sont inscrites pour le même montant aux postes de l'actif du bilan « Créances envers les entreprises liées découlant du placement de produits sur opérations d'émission » et « Actif fiduciaire – Créances ». La conversion des devises appliquées au bilan a lieu dans le cadre de la constitution d'unités d'évaluation (méthode dite « net hedge presentation method ») au jour de la comptabilisation au taux de change historique, compte tenu des conditions figurant dans le prospectus de l'émission concernées. Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les **warrants (émissions) en devises étrangères** sont inscrits au poste du passif du bilan « Autres dettes » pour un montant total de 316 249 KEUR (23 216 KEUR après conversion GBP/EUR et 293 033 KEUR après conversion SEK/EUR). Les opérations de couverture correspondantes sont inscrites pour le même montant au poste de l'actif du bilan « Autres actifs ». La conversion des devises appliquée au bilan a lieu dans le cadre de la constitution d'unités d'évaluation (méthode dite « net hedge presentation method ») au jour de la comptabilisation au taux de change historique, compte tenu des conditions figurant dans le prospectus de l'émission concernée. Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les dettes / dettes fiduciaires, d'un montant respectif de 5 535 172 / 630 281 KEUR, sont essentiellement des dettes auprès des entreprises liées (6 244 101 KEUR).

Structure des échéances des créances et des dettes

En KEUR

	Montant total	Échéance résiduelle jusqu'à 1 an	Échéance résiduelle de 1 à 5 ans	Échéance résiduelle de plus de 5 ans
Créances				
- découlant du placement du produit des ém	3 867 701	1 199 961	607 900	2 059 840
- créances diverses	65 678	65 678		
- découlant d'opérations fiduciaires	630 281	211 518	353 923	64 840
Autres actifs	1 195 780	215 605	251 234	728 941
Participations	406 708			406 708
TOTAL	6 166 149	1 692 763	1 213 057	3 260 329
Dettes				
- découlant de certificats émis	3 867 701	1 199 961	607 900	2 059 840
- fournisseurs	138	138		
- envers les entreprises liées	470 397	63 174		407 223
- découlant d'opérations fiduciaires	630 281	211 518	353 923	64 840
Autres dettes	1 196 468	216 293	251 234	728 941
TOTAL	6 164 986	1 691 085	1 213 057	3 260 844

4. Indications concernant le compte de résultat

Le compte de résultat est établi d'après la méthode du coût total.

Les produits et les charges réalisés découlant des opérations d'émission donnent le tableau suivant :

	2018	2017
Produits découlant des opérations sur warrants	2 885 543 120	7 473 509 844
Charges découlant des opérations sur warrants	2 885 543 120	7 473 509 844
Produits découlant des opérations sur certificats	1 171 520 717	844 332 410
Charges découlant des opérations sur certificats	1 171 520 717	844 332 410

Le **chiffre d'affaires** d'un montant de 3 989 KEUR (4 067 KEUR l'année précédente) concerne la prise en charge par la Société Générale S.A., Paris, des frais de prestations de services dans le cadre d'une méthode « cost-plus » avec un supplément pour frais administratifs de 5%, pour un montant de 2 194 KEUR, ainsi que par la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., pour un montant de 1 795 KEUR. La prestation de services inclut l'exécution des démarches administratives pour l'activité d'émission.

Les autres produits d'exploitation pour un montant de 2 003 KEUR se composent pour l'essentiel d'un remboursement de la SG Paris afin de couvrir des frais de dédommagement.

Les charges de personnel se composent des salaires et des traitements pour un montant de 229 KEUR (258 KEUR l'année dernière) ainsi que des prélèvements et charges sociales pour la prévoyance vieillesse, pour un montant de 111 KEUR (80 KEUR l'année précédente).

Les autres charges d'exploitation se composent essentiellement des frais d'émission, des frais juridiques et de conseil, des paiements de dédommagement et des frais de bourse :

	2018	2017
Legal, Consulting, Audit	1 580 892	1 839 531
Advertising	11 109	12 449
Bourses, surveillance	1 609 512	1 409 509
Répartition SG Francfort	331 007	327 707
Frais de déplacement, perfectionnement	7 833	793
Paiement de dédommagement	1 494 249	
Total	5 034 602	3 589 989

Les **produits d'un contrat de transfert de bénéfices** pour un montant de 64 326 KEUR (69 028 KEUR l'année précédente) sont le résultat de la société ALD Lease Finanz GmbH qui est inscrit en phase par la société sur la base du contrat de transfert de bénéfices conclu avec ALD Lease Finanz GmbH. Les pertes réalisées par la Société Générale Securities Services GmbH pour un montant de 12 304 KEUR (13 423 KEUR l'année précédente) sont inscrites en phase par la société sur la base du contrat de transferts de bénéfices en tant que **charges découlant de la reprise de pertes**.

Le poste **intérêts et charges assimilées** comporte essentiellement les intérêts payés et régularisés pour un montant de 3 204 KEUR pour un prêt obtenu de la succursale de Francfort de la Société Générale S.A.

La société a conclu avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., Paris (société dominante), un contrat de transfert de bénéfices qui a pris effet au 1^{er} janvier 2016 ; depuis lors, elle se trouve dans un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'impôt sur les bénéfices. Par conséquent, tous les impôts sont à la charge de la société dominante. À la date d'arrêté des comptes, il n'existait aucune autre dette financière.

5. Indications concernant l'activité d'émission

Le volume d'émission de l'exercice 2018 se présente comme suit :

TITRES DÉRIVÉS	TYPE	ACTIF SOUS-JACENT	EXERCICE 2018				EXERCICE 2017			
			NOMBRE	VOLUME (EN UNITÉS)	VALEUR COMPTABLE	ÉCHÉANCE MAXIMALE	NOMBRE	VOLUME (EN UNITÉS)	VALEUR COMPTABLE	ÉCHÉANCE MAXIMALE
Produits de placement										
avec protection du capital (100%)	Emprunts structurés	Actions	1	6.000,00	6.000.000,00	26.04.2021	1	7.200,00	7.200.000,00	08.05.2019
			1	6.000,00	6.000.000,00		1	7.200,00	7.200.000,00	08.05.2019
sans protection du capital (<100%)	Reverse Convertibles	Actions	2.433	19.194,00	18.676.697,93	25.09.2020	18	19.065,00	18.648.475,15	06.01.2020
			60	6.255,00	6.255.141,58	20.03.2020	3	4.800,00	4.776.850,00	29.04.2019
		Mat. Premières	-	-	-		2	3.525,00	6.000.000,00	28.12.2018
			2.493	25.449,00	24.931.839,51		23	27.390,00	29.425.325,15	
	Certificats Bonus	Actions	16.890	5.995.263,00	424.464.379,64	15.01.2021	3.831	8.324.949,00	501.559.363,59	15.01.2021
			11.622	7.166.301,00	568.085.778,52	20.10.2021	2.084	7.821.353,00	464.739.764,05	22.03.2019
			28.512	13.161.564,00	992.550.158,16		5.915	16.146.302,00	966.299.127,64	
	Certificats Discount	Actions	15.074	4.418.437,00	215.188.581,23	17.09.2021	7.688	3.936.560,00	167.679.636,31	04.01.2019
			6.686	12.403.753,00	421.173.181,44	16.09.2022	4.217	13.500.438,00	469.363.137,95	27.09.2024
		Mat. Premières	12	246.530,00	14.254.685,40	03.05.2019	227	350.983,00	19.537.566,45	04.11.2019
			21.772	17.068.720,00	650.616.448,07		12.132	17.787.981,00	656.580.340,71	
	Certificats Express	Actions	175	1.229.437,00	155.958.335,00	27.12.2024	83	740.467,00	135.195.701,14	10.11.2023
			36	1.150.244,00	123.577.188,00	09.07.2025	63	1.385.737,00	143.775.891,86	12.06.2024
		Mat. Premières	-	-	-		2	3.900,00	3.900.000,00	05.05.2020
			211	2.379.681,00	279.535.523,00		148	2.130.104,00	282.871.593,00	
	Certificats indiciels / de participation	Indices	-	-	-		2	22.000,00	800.320,00	Open End
							2	30.000,00	194.150,00	Open End
		Mat. Premières	-	-	-					
			-	-	-		4	52.000,00	994.470,00	
	Certificats à surperformance / Sprint	Indices	-	-	-		5	63.000,00	5.496.280,00	24.05.2022
			-	-	-		5	63.000,00	5.496.280,00	
TOTAL Produits de placement:			52.989	32.641.414	1.953.633.969		18.228	36.213.977	1.948.867.136	

TITRES DÉRIVÉS	TYPE	ACTIF SOUS-JACENT	EXERCICE 2018				EXERCICE 2017			
			NOMBRE	VOLUME (EN UNITÉS)	VALEUR COMPTABLE	ÉCHÉANCE MAXIMALE	NOMBRE	VOLUME (EN UNITÉS)	VALEUR COMPTABLE	ÉCHÉANCE MAXIMALE
Produits à effet de levier										
avec knock-out	Produits Knock-out	Actions	114.576	92.175.651,00	185.977.593,89	28.06.2019	56.911	104.277.079,00	97.983.797,05	22.06.2018
			2	16.000,00	59.844,00	Open End	22	29.500,00	246.568,00	Open End
		Fixed Income	81.666	66.353.802,00	276.497.007,22	03.02.2025	27.495	36.482.185,00	134.060.944,46	22.06.2018
		Indices	39.261	45.836.372,00	121.799.857,10	02.01.2020	19.714	174.408.097,00	245.235.539,59	Open End
		Mat. Premières	25.838	21.899.221,00	74.536.896,74	27.09.2019	11.692	13.062.689,00	31.795.220,21	Open End
		Devises								
			261.343	226.281.046,00	658.871.198,95		115.834	328.259.550,00	509.322.069,31	
sans knock-out	Certificats Factor	Actions	9	290.700,00	503.683,31	03.02.2025	-	-	-	
			146	15.682.748,00	57.124.458,72	03.02.2025	4	2.145.076.000,00	28.846.870,00	21.04.2022
		Indices	72	3.600.000,00	36.000.000,00	Open End	-	-	-	
		Mat. Premières								
			227	19.573.448,00	93.628.142,03		4	2.145.076.000,00	28.846.870,00	
	Warrants	Actions	66.898	312.354.912,00	144.209.677,26	23.12.2022	118.062	222.295.391,00	231.088.999,38	23.12.2022
			18.660	118.065.625,00	117.331.964,16	23.12.2022	40.967	261.943.815,00	558.743.942,65	29.01.2050
		Indices	10.319	53.323.950,00	20.153.634,00	30.12.2022	28.203	76.449.200,00	153.769.904,00	23.11.2022
		Mat. Premières	-	-	-		91	5.288.600,00	9.773.827,00	23.08.2017
		Volatilité	8.634	26.634.770,00	25.735.285,08	23.12.2022	41.649	81.141.722,00	301.135.277,18	03.02.2025
		Devises								
			104.511	510.379.257,00	307.430.560,50		228.972	647.118.728,00	1.254.511.950,21	
TOTAL Produits à effet de levier:			366.081	756.233.751	1.059.929.901		344.810	3.120.454.278	1.792.680.890	
TOTAL Titres dérivés:			419.070	788.875.165	3.013.563.870		363.038	3.156.668.255	3.741.548.026	

Toutes les émissions sont entièrement couvertes par la conclusion d'options OTC de mêmes caractéristiques ou par le placement de produits d'opérations d'émission auprès de la Société Générale S.A., Paris.

La juste valeur des produits financiers dérivés ainsi que des obligations avec produits dérivés incorporés se calcule au moyen des valeurs marchandes ; sur les marchés illiquides, l'évaluation se fait sur la base de modèles internes. Ces modèles d'évaluation internes sont testés régulièrement par des spécialistes du service des risques de la Société Générale S.A., Paris. Les instruments financiers dérivés similaires aux warrants sont évalués par la Société Générale S.A., Paris, à l'aide de modèles de prix d'option communément reconnus.

Dans le cas d'un marché actif, les prix utilisés sont ceux indiqués par les bourses, les courtiers et les agences chargées de la fixation des prix.

À la date d'arrêté des comptes, le type, l'étendue et les justes valeurs des opérations de couverture sur les marchés dérivés se présentent de la manière suivante : la société détient 88 913 options OTC d'une valeur marchande de 664 millions d'euros pour la couverture de warrants sur actions et sur indices, 11 872 options OTC d'une valeur marchande de 90 millions d'euros pour la couverture de warrants sur devises, 11 814 options OTC d'une valeur marchande de 221 millions d'euros pour la couverture de warrants sur matières premières et de 4 483 options OTC d'une valeur marchande de 80 millions d'euros pour la couverture de warrants sur taux d'intérêt.

La juste valeur est le prix qui est supposé pour la vente d'un actif au jour de référence dans le cadre d'une transaction régulière entre les participants au marché ou qui serait payé pour le transfert d'une dette. Si aucun prix observable n'existe pour des actifs ou des dettes identiques, la « fair value » des instruments financiers est calculée à l'aide d'une autre méthode d'évaluation faisant appel aux facteurs d'input observables déterminants.

En outre, la société détient 46 351 certificats d'une valeur marchande de 3 384 millions d'euros, opérations fiduciaires comprises.

La valeur comptable des warrants énumérés ici s'élève à 1 196 millions d'euros au 31 décembre 2018 et figure au poste du bilan Autres dettes. La valeur comptable des certificats émis au 31 décembre 2018 s'élève à 4 498 millions d'euros et se répartit entre les postes du bilan Dettes de certificats émis et Dettes fiduciaires.

6. Participation importante

Les participations importantes au sens de l'art. 285, n°11 HGB se subdivisent de la manière suivante :

Nom et siège	Montant de la part du capital %	Fonds propres de la société KEUR	Résultat de l'exercice KEUR
Direct			
ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg	100	226 953	0 ¹⁾
Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring	100	35 330	0 ²⁾
Indirect			
ALD AutoLeasing und Dienstleistungen GmbH, Hambourg	43,8	2 327	430
Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH, Hambourg		405 550	0 ³⁾
- Avec droit de vote	51	550	
- Sans droit de vote	100	405 000	
BDK Leasing und Service GmbH, Hambourg	100	1 023	0 ⁴⁾
Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. KG, Hambourg	65	3 438	0

1)	Résultat avant transfert de bénéfices	KEUR	64 326
2)	Résultat avant transfert de bénéfices	KEUR	-12 304
3)	Résultat avant transfert de bénéfices	KEUR	47 567
4)	Résultat avant transfert de bénéfices	KEUR	252

7. Indications concernant les honoraires de révision comptabilisés comme charges au cours de l'exercice

Les honoraires du réviseur comptabilisés comme charges en 2018 s'élèvent

- à 150 000 EUR pour les prestations de vérification des comptes
- à 0 EUR pour les autres prestations d'attestation
- à 0 EUR pour les prestations de conseils fiscaux
- à 0 EUR pour les autres prestations

8. Indications concernant les membres des organes de la société et ses collaborateurs

Les personnes suivantes étaient gérants désignés de la société pour l'exercice 2018 :

M. Helmut Höfer, avocat (juriste d'entreprise), Francfort-sur-le-Main
Head of Legal SGCIB Germany & Austria

Mme Françoise Esnouf, employée de banque diplômée, Francfort-sur-le-Main
Chief Operational Officer SGCIB Germany

M. Rainer Welfens, diplômé en gestion d'entreprise, Francfort-sur-le-Main
Chief Financial Officer SGCIB Germany

Les gérants actuels, Mme Françoise Esnouf et M. Helmut Höfer ainsi que M. Rainer Welfens sont des employés de la succursale de Francfort-sur-le-Main de la Société Générale S.A.

Pour l'exercice 2018, des charges d'un montant de 22 KEUR pour la rémunération des gérants ont été répercutées sur la Société Générale Effekten GmbH.

La société employait en moyenne trois personnes au cours de l'exercice, dont deux à temps plein et une à temps partiel.

En tant qu'entreprise axée sur le marché des capitaux, la société a été dotée d'un comité d'audit conformément à l'art. 324 HGB. Ce comité se compose des membres suivants :

M. Peter Boesenberg (Président)
M. Dimitri Brunot
M. Marco Maibaum
M. Achim Oswald
M. Rainer Welfens ¹⁾
Mme Heike Stuebban

9. Affiliation au groupe

À la date d'arrêté des comptes, le 31 décembre 2018, la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. détenait une participation de 100% au capital de la Société Générale Effekten GmbH.

La succursale de Francfort de la Société Générale S.A. a pour siège principal la Société Générale S.A., Paris, (groupe le plus petit au sens de l'art. 285, n°14a HGB et groupe le plus grand au sens de l'art. 285, n°14 HGB). La publication des comptes consolidés de la Société Générale S.A., Paris, est indiquée en France au « Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) » à la rubrique « Publications périodiques » (R.C.S : 552 120 222).

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site Internet www.socgen.com.

¹⁾ M. Rainer Welfens assume cette fonction en tant qu'employé de la société mère SG Francfort

10. Événements ultérieurs à la date d'arrêté des comptes

La Société Générale S.A. Paris a signé le 3 juillet 2018 un accord avec la Commerzbank en vue de l'achat du secteur Equity Markets & Commodities (EMC).

Le 8 novembre 2018, la Commerzbank et la Société Générale ont conclu un contrat d'achat correspondant, pour lequel cette dernière a obtenu, le 11 février 2019, l'autorisation d'achat des activités EMC de la Commerzbank de la part de l'autorité européenne de la concurrence.

Les opérations EMC de la Commerzbank incluent l'émission et l'activité de tenue de marché de produits structurés destiné au négoce et à l'investissement, la marque du fonds indiciel (ETF) ComStage négocié en bourse ainsi que la plateforme correspondante pour les activités de tenue de marché ETF.

Selon toute vraisemblance, la Société Générale Effekten GmbH intégrera au cours du quatrième trimestre de 2019 des produits relevant des opérations EMC.

Francfort-sur-le-Main, le 30 avril 2019

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens

Certification des représentants légaux

Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes annuels donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société, conformément aux principes comptables à appliquer, et que le rapport de gestion présente l'évolution des affaires, y compris le résultat d'exploitation et la situation de la Société, de manière à en donner une image correspondant à la situation réelle, et décrit les principales chances et les risques majeurs liés à l'évolution future de la Société.

Francfort-sur-le-Main, le 30 avril 2019

La direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens

CERTIFICATION DES COMPTES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'attention de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main

NOTE CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION

Opinions d'audit

Nous avons vérifié les comptes annuels de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main, comprenant le bilan au 31 décembre 2018 et le compte de résultats pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ainsi que l'annexe, y compris la présentation des méthodes d'établissement et d'évaluation du bilan. En outre, nous avons vérifié le rapport de gestion de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Compte tenu des conclusions auxquelles nous sommes parvenus lors de notre vérification

- les comptes annuels ci-joints satisfont, sur tous les points essentiels, aux prescriptions du droit commercial allemand en vigueur pour les sociétés de capitaux et donnent une image fidèle de l'actif et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018 ainsi que de ses résultats allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, dans le respect des principes allemands de comptabilité régulière, et
- le rapport de gestion ci-joint donne dans l'ensemble une image exacte de la situation de la Société. Sur tous les points essentiels, ce rapport de gestion est en conformité avec les comptes annuels, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future.

Conformément à l'art. 322, al. 3, 1^{ère} phrase du Code de commerce allemand (HGB), nous déclarons que notre vérification n'a mené à aucune objection à la régularité des comptes annuels et du rapport de gestion.

Base des opinions d'audit

Nous avons effectué la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion en conformité avec l'art. 317 HGB et le règlement de l'UE concernant les commissaires aux comptes (n°537/2014 ; abrégé ci-après « Règl. UE CC »), en respectant les principes de vérification des comptes en bonne et due forme définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW). La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces dispositions et principes est décrite en détail dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion » de notre certification des comptes. Conformément aux dispositions du droit européen ainsi qu'aux prescriptions du droit professionnel et commercial allemand, nous sommes indépendants de la société faisant l'objet de la vérification et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. En outre, nous déclarons,

conformément à l'art. 10, par. 2, point (f) Règl. UE CC, que nous n'avons pas fourni de services d'audit interdits par l'art. 5, par. 1 Règl. UE CC. Nous sommes d'avis que les justificatifs que nous avons obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit concernant les comptes annuels et le rapport de gestion.

Éléments clés de l'audit pour la vérification des comptes annuels

Nous avons déterminé qu'il n'existe aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre certification des comptes.

Autres informations

Les représentants légaux ont la responsabilité des autres informations. Celles-ci comprennent la certification des représentants légaux concernant les comptes annuels en vertu de l'art. 264, al. 2, 3^e phrase HGB, ainsi que le rapport de gestion en vertu de l'art. 289, al. 1, 5^e phrase HGB.

Nos opinions d'audit concernant les comptes annuels et le rapport de gestion ne s'étendent pas aux autres informations ; en conséquence, nous n'émettons ni une opinion d'audit ni une quelconque autre forme de conclusion d'audit à leur sujet.

Dans le cadre de notre vérification des comptes, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et de juger en l'occurrence

- si elles présentent d'importantes divergences par rapport aux comptes annuels, au rapport de gestion ou aux informations que nous avons acquises lors de la vérification, ou
- si elles paraissent comporter par ailleurs de fausses déclarations majeures.

Responsabilité des représentants légaux et du comité d'audit concernant les comptes annuels et le rapport de gestion

Les représentants légaux ont la responsabilité d'une part d'établir des comptes annuels qui satisfassent sur tous les points essentiels aux prescriptions du droit allemand en vigueur pour les sociétés de capitaux, et d'autre part de veiller à ce que les comptes annuels donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société, en respectant les principes allemands de comptabilité régulière. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont déterminés – en conformité avec les principes allemands de comptabilité régulière – comme étant nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas de fausses déclarations majeures, volontaires ou involontaires.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux représentants légaux de juger de la capacité de la Société à poursuivre son activité. Par ailleurs, il leur incombe d'indiquer des faits en rapport avec la poursuite de l'activité de la Société, dès lors qu'ils s'avèrent pertinents. En outre, il leur incombe d'établir un bilan sur la base du principe comptable de la poursuite de l'activité de la Société, dans la mesure où des faits réels ou juridiques ne s'y opposent pas.

En outre, les représentants légaux ont la responsabilité d'établir un rapport de gestion qui donne dans l'ensemble une image exacte de la situation de la Société et est en conformité avec les comptes annuels sur tous les points essentiels, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future. De plus, les représentants légaux sont responsables des dispositions et des mesures (systèmes) qu'ils ont jugées nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de gestion en conformité avec les dispositions légales allemandes à appliquer et pour pouvoir fournir des justificatifs suffisants et appropriés des déclarations contenues dans le rapport de gestion.

Le comité d'audit est responsable de la surveillance du processus comptable de la Société pour l'établissement des comptes annuels et du rapport annuel.

Responsabilité du commissaire aux comptes concernant les comptes annuels et le rapport de gestion

Notre objectif consiste, d'une part, à obtenir une certitude suffisante nous assurant que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas de fausses déclarations majeures, volontaires ou involontaires, et que le rapport de gestion donne dans l'ensemble une image exacte de la situation de la Société, qu'il est en conformité sur tous les points essentiels avec les comptes annuels ainsi qu'avec les informations que nous avons acquises lors de la vérification, qu'il satisfait aux dispositions légales allemandes et qu'il présente avec exactitude les chances et les risques liées à l'évolution future, et d'autre part, à attribuer une certification des comptes qui comporte nos opinions d'audit sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Une certitude suffisante est un niveau de certitude élevé, mais pas une garantie qu'une vérification effectuée en conformité avec l'art. 317 HGB et le Règl. UE CC, en respectant les principes allemands de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW), décelé systématiquement une fausse déclaration majeure. De fausses déclarations peuvent résulter d'infractions ou d'erreurs et sont considérées comme majeures si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou globalement, les décisions économiques prises par leurs destinataires sur la base de ces comptes annuels et de ce rapport de gestion.

Au cours de la vérification, nous exerçons notre pouvoir d'appréciation et conservons une position critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques de fausses déclarations majeures, volontaires ou involontaires, dans les comptes annuels et le rapport de gestion, prévoyons et effectuons des opérations de vérification en réaction à ces risques et obtenons, dans le cadre de la vérification, des justificatifs suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit. Le risque que de fausses déclarations majeures ne soient pas décelées est plus importante en cas d'infractions qu'en cas d'erreurs, car les infractions peuvent inclure des manœuvres frauduleuses, des falsifications, des indications volontairement incomplètes, des déclarations mensongères ou l'annulation de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension aussi bien du système de contrôle interne pertinent pour la vérification des comptes annuels que des dispositions et mesures pertinentes pour la vérification du rapport de gestion afin de prévoir des opérations de vérification qui soient appropriées dans les circonstances données, sans avoir néanmoins pour but d'émettre une opinion d'audit relative à l'efficacité de ces systèmes de la Société. Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux et l'acceptabilité des valeurs estimées présentées par les représentants légaux ainsi que des indications y afférentes.
- Nous tirons des conclusions sur le caractère approprié du principe comptable appliqué par les représentants légaux quant à la poursuite de l'activité de la Société et, sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification, en déduisons si une incertitude majeure ressort d'événements ou de circonstances pouvant faire douter sérieusement de la capacité de la Société à poursuivre son activité. Si nous arrivons à la conclusion qu'une telle incertitude majeure existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans la certification des comptes, sur les indications correspondantes dans les comptes annuels et le rapport de gestion ou, si ces indications ne sont pas appropriées, de modifier notre opinion d'audit en conséquence. Nous tirons nos conclusions sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification jusqu'à la date de notre certification des comptes. Des circonstances ou événements futurs peuvent toutefois conduire à ce que la Société ne puisse plus poursuivre son activité.
- Nous évaluons la représentation globale, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les données y afférentes, et jugeons si les comptes annuels présentent les opérations et événements rapportés de manière à donner une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société, en respectant les principes allemands de comptabilité régulière.
- Nous évaluons la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels, sa conformité aux dispositions légales et l'image qu'il donne de la situation de la Société.
- Nous effectuons des opérations de vérification concernant les données prospectives par les représentants légaux dans le rapport de gestion. Sur la base de justificatifs suffisants et appropriés obtenus dans le cadre de la vérification, nous saisissons les hypothèses significatives à la base des données prospectives émises par les représentants légaux et évaluons si les données prospectives ont été déduites correctement de ces hypothèses. Nous n'émettons pas une opinion d'audit séparée sur les données prospectives ni sur les hypothèses sur lesquelles elles s'appuient. Un risque important et inévitable existe que des événements futurs s'écartent considérablement des données prospectives.

Nous discutons avec les responsables de la surveillance notamment de l'étendue prévue et du calendrier de la vérification ainsi que des constatations significatives de la vérification, y compris d'éventuels défauts du système de contrôle interne que nous avons constatés au cours de notre vérification.

Nous adressons aux responsables de la surveillance une déclaration stipulant que nous avons respecté les règles d'indépendance applicables et discutons avec eux de toutes les relations et autres faits raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que des mesures de protection prises à cet égard.

Nous déterminons, parmi les faits dont nous avons discuté avec les responsables de la surveillance, ceux qui étaient les plus importants pour la vérification des comptes annuels dans la période sous revue et constituent, par conséquent, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans la certification des comptes, à moins que des lois ou d'autres prescriptions juridiques excluent leur déclaration publique.

AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET JURIDIQUES

Autres indications conformément à l'art. 10 Règl. UE CC

Nous avons été choisis comme commissaires aux comptes par l'Assemblée des associés du 8 août 2018 et mandatés en tant que tels par la Direction le 6 / 20 décembre 2018. En notre qualité de commissaires aux comptes, nous vérifions les comptes de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main, sans discontinuer depuis l'exercice 2017.

Nous déclarons que les opinions d'audit formulées dans la certification des comptes sont en conformité avec le rapport supplémentaire adressé au comité d'audit conformément à l'art. 11 Règl. UE CC (rapport de vérification).

COMMISSAIRE AUX COMPTES RESPONSABLE

Le commissaire aux comptes responsable de la vérification est Ehler Bühmann.

Francfort sur-le-Main, le 30 avril 2019

Deloitte GmbH

Cabinet d'audit et d'expertise comptable

*[Note du traducteur:
Tampon Deloitte GmbH
et signatures]*

(Marijan Nemet)

Commissaire aux comptes

(Ehler Bühmann)

Commissaire aux compte